

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ
DL INVEST

PRÉSENTÉE PAR
Invest Securities

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR



Le présent document relatif aux autres informations de la société DL Invest a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 21 juin 2017, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 5 de l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société DL Invest.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société DL Invest sur les actions de la société DL Software, visée par l'AMF le 20 juin 2017, sous le n°17-283, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites internet de DL Software (www.dlsoftware.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- DL Invest, 50 rue de Monceau, 75008 Paris ; et
- Invest Securities, 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRESENTATION DE L'OFFRE	3
1.1.	Rappel des principales caractéristiques de l'Offre.....	3
1.2.	Contexte et motifs de l'Offre	4
1.2.1.	Contexte de l'Offre	4
1.2.2.	Motifs de l'Offre.....	6
2.	PRESENTATION DE L'INITIATEUR	6
2.1.	Informations générales à propos de l'Initiateur.....	6
2.1.1.	Dénomination sociale	6
2.1.2.	Siège social	6
2.1.3.	Forme juridique et droit applicable.....	6
2.1.4.	Constitution et durée	6
2.1.5.	Objet social	6
2.1.6.	Exercice social	7
2.1.7.	Lieux où les documents sociaux de l'Initiateur peuvent être consultés	7
2.2.	Informations générales relatives au capital social de l'Initiateur.....	7
2.2.1.	Description de la structure du capital social	7
2.2.2.	Forme des actions	7
2.2.3.	Cession et transmission des actions	7
2.2.4.	Droit de vote	7
2.2.5.	Répartition du capital – actionnaire de contrôle	7
2.2.6.	Autres titres donnant accès au capital	8
2.2.7.	Pacte d'associés	8
2.2.8.	Dividendes	8
2.3.	Informations générales concernant la direction de DL Invest.....	8
2.3.1.	Président.....	8
2.3.2.	Directeurs Généraux	9
2.3.3.	Commissaires aux comptes.....	9
2.4.	Description des activités de l'Initiateur	10
2.4.1.	Activités	10
2.4.3.	Evènements exceptionnels et litiges significatifs.....	10
3.	INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES A L'INITIATEUR	10
3.1.	Bilan – Situation Financière – Résultats.....	10
3.2.	Activité depuis l'immatriculation	11
3.3.	Financement de l'Offre.....	11
3.3.1.	Frais liés à l'Offre	11
3.3.2.	Modalités de financement de l'Offre	11
4.	ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE DE L'INITIATEUR.....	12
5.	ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT	13

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

1.1. Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF, la société DL Invest, société par actions simplifiée au capital de 42.363,04 euros, dont le siège social est sis 50, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 812 868 438 (« **DL Invest** » ou l'« **Initiateur** »), a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de DL Software, société anonyme au capital de 389.524,24 euros divisé en 4.869.053 actions de 0,08 euro de valeur nominale chacune, dont le siège social est sis 50, rue de Monceau, 75008 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 445 053 937 (« **DL Software** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Alternext à Paris sous le code ISIN FR0010357079, d'acquérir la totalité de leurs actions DL Software au prix unitaire de 22,06 euros (le « **Prix d'Offre** ») dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée décrite ci-après (l'« **Offre** »).

DL Invest est détenue, à la date du présent document, (i) à hauteur de 78,63% par la société Phoenix, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 50, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 431 888361 (« **Phoenix** »), (ii) à hauteur de 19,38% par la société de reprise nouvellement constituée DLPV Software, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 50, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 828 319 582 (« **DLPV Software** »), (iii) à hauteur de 1,06% par Monsieur Patrick Lemaire, co-fondateur de la Société et (iv) à hauteur de 0,93% par certains managers de DL Invest et de la Société (hors Messieurs Jean-Noël Drouin et Patrick Lemaire) (les « **Managers DLSO** »).

Pour une description détaillée de l'actionnariat de l'Initiateur, se référer à la section 2.2.5 du présent document.

L'Offre fait suite à l'acquisition indirecte du contrôle de la Société par la société de reprise DLPV Software le 18 mai 2017, via (i) l'acquisition (par voie de cessions et d'apports) de 820.838 actions composant le capital social de DL Invest, soit 19,38% de son capital auprès de Monsieur Patrick Lemaire, certains membres de sa famille et certains managers, et (ii) l'acquisition (par voie de cessions et d'apports) de 29.238 actions composant le capital social de Phoenix, soit 94,12% de son capital auprès Monsieur Jean-Noël Drouin et certains membres de sa famille (ci-après avec Monsieur Patrick Lemaire et certains membres de sa famille (les « **Fondateurs** ») ; l'Offre revêt donc un caractère obligatoire en application de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF.

L'Initiateur agit de concert avec les Managers DLSO, qui détiennent ensemble 11.228 actions DL Software (soit 0,23% du capital et des droits de vote), dont 5.090 actions qui seront apportées à l'Offre et 6.138 actions qui font l'objet d'engagements de non apport à l'Offre et qui seront apportés en nature indirectement à DLPV Software et 2A Software postérieurement à l'Offre (DL Invest et les Managers DLSO sont ci-après désignés ensemble le « **Concert** »).

A la date du présent document, le Concert détient 4.117.422 actions DL Software, représentant 84,56% du capital et des droits de vote de la Société sur la base d'un nombre total de 4.869.053 actions et droits de vote théoriques de la Société.

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des actions DL Software en circulation non détenues par l'Initiateur, à l'exception :

- des 20.502 actions auto-détenues par la Société, le conseil d'administration de la Société ayant décidé de ne pas apporter lesdites actions à l'Offre ; et
- de 6.138 actions détenues par les Managers DLSO (sur un total de 11.228 actions détenues par eux, le solde étant apporté à l'Offre), qui font l'objet d'un engagement de non apport à l'Offre de la part de ces derniers, ces managers s'étant engagés à les apporter indirectement à DLPV Software et 2A Software à l'issue de l'Offre dans le cadre d'un apport en nature, sur la base du même prix que le Prix de l'Offre ;

soit, sur la base du capital social de la Société à la date du dépôt de l'Offre, un nombre total de 736.219 actions DL Software visées par l'Offre (les « **Actions** »).

Les 11.500 actions attribuées gratuitement par DL Software à certains de ses salariés et managers le 19 décembre 2015 (les « **Actions Gratuites** »), dont la période d'acquisition vient à expiration le 19 décembre 2017, laquelle n'aura donc pas expiré à la date de clôture de l'Offre, ne sont pas visées par l'Offre. En effet, sauf cas exceptionnels liés au décès ou à l'invalidité des bénéficiaires, les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce prévoient le principe de leur incessibilité pendant la période d'acquisition, celle-ci prenant fin le 19 décembre 2017. Il est précisé que dans l'hypothèse où certaines Actions Gratuites deviendraient cessibles par anticipation pour cause de décès ou d'invalidité du bénéficiaire, ces Actions Gratuites pourraient être apportées à l'Offre conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe pas d'autres titres ou instruments financiers pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote de DL Software.

Invest Securities est l'établissement présentateur de l'Offre et garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

La durée de l'Offre sera de 10 jours de négociation.

1.2. Contexte et motifs de l'Offre

1.2.1. Contexte de l'Offre

A l'issue d'un processus de mise en vente concurrentiel, 21 Centrale Partners s'est engagée aux termes d'une lettre d'offre ferme en date du 17 février 2017 (l'« **Offre Ferme** ») à acquérir (par voie de cession et d'apports), aux côtés d'autres investisseurs financiers, via la société DLPV Software, société de reprise spécialement constituée à cet effet, l'intégralité du capital social de la société Phoenix, de la société DL Invest et de la Société.

A ce titre, dans le cadre de transactions réalisées le 18 mai 2017, la société DLPV Software a acquis, conformément aux termes de deux contrats d'acquisition conclus le 21 avril 2017 (les « **Contrats d'Acquisition** ») et d'un protocole d'investissement conclu le 21 avril 2017 (le « **Protocole d'Investissement** »), 94,12% du capital et des droits de vote de Phoenix et 19,38% du capital et des droits de vote de DL Invest (l'« **Acquisition Initiale** »), auprès de :

- Monsieur Jean-Noël Drouin (Président Directeur Général et co-fondateur de DL Software) et certains membres de sa famille qui (i) ont cédé à DLPV Software 20.710 actions Phoenix représentant 66,67% du capital et des droits de vote de Phoenix, à un prix de 2.214,83 euros par action Phoenix, soit un prix par action calculé par transparence sur la base du Prix d'Offre¹, et (ii) ont apporté en nature à DLPV Software 8.528 actions Phoenix, représentant 27,45% du capital et des droits de vote de Phoenix, sur la base d'une valeur unitaire de 2.214,83 euros par action Phoenix, soit un prix par action calculé par transparence sur la base du Prix d'Offre ; et
- Monsieur Patrick Lemaire (Directeur Général Adjoint et co-fondateur de DL Software), certains membres de sa famille ainsi que certains managers, qui (i) ont cédé à DLPV Software 610.629 actions DL Invest représentant 14,42% du capital et des droits de vote de DL Invest, à un prix de 19,28 euros par action DL Invest, soit un prix par action calculé par transparence sur la base du Prix d'Offre², et (ii) ont apporté en nature à DLPV Software 210.209 actions DL Invest, représentant 4,96% du capital et des droits de vote de DL

¹ La situation financière nette de Phoenix a également été prise en compte dans la détermination du prix par action Phoenix.

² La situation financière nette de DL Invest a également été prise en compte dans la détermination du prix par action DL Invest.

Invest, sur la base d'une valeur unitaire de 19,28 euros par action DL Invest, soit un prix par action calculé par transparence sur la base du Prix d'Offre.

A l'issue de cette Acquisition Initiale, DLPV Software a pris le contrôle de l'Initiateur, qui détient, à la date du présent projet de note d'information, 4.106.194 actions DL Software représentant 84,33% du capital et des droits de vote de la Société.

Aux termes des Contrats d'Acquisition, dans l'hypothèse où dans les douze (12) mois suivant la date de l'obtention de la décision de conformité de l'AMF sur l'Offre, DLPV Software, agissant seul ou de concert, franchirait directement ou indirectement le seuil de 95% du capital et des droits de vote de la Société (à l'issue de l'Offre, de toute offre publique subséquente ou de toute acquisition de titres de la Société, sur le marché ou hors marché), DLPV Software s'est engagée à verser aux Fondateurs et aux Managers DLSO, pour chacune des actions Phoenix ou DL Invest cédée, un complément de prix calculé par transparence sur la base de la revalorisation à la hausse d'un (1) euro du prix par action de la Société (le « **Complément de Prix 1** ») (soit quatre-vingt-dix-sept (0,97) centimes d'euros par action DL Invest et cent quatre (104) euros par action Phoenix).

En outre, dans l'hypothèse où DLPV Software, agissant seul ou de concert, ou l'un quelconque de ses affiliés, agissant seul ou de concert, procéderait dans les douze (12) mois suivant la date de l'obtention de la décision de conformité de l'AMF sur l'Offre, (i) à une nouvelle offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société non détenus par lui directement ou indirectement (quelle que soit la forme de cette offre publique) et/ou (ii) à l'acquisition en numéraire, sur le marché ou hors marché, de titres de la Société, dans les deux hypothèses à un prix supérieur au Prix d'Offre, DLPV Software s'est également engagée à verser aux Fondateurs et aux Managers DLSO un complément de prix par action Phoenix ou DL Invest cédée égal à la différence entre (a) le prix pour une action Phoenix ou DL Invest déterminé par transparence sur la base du prix révisé par action de la Société et (b) le prix d'acquisition des actions Phoenix ou DL Invest déterminé par transparence sur la base du Prix d'Offre (le « **Complément de Prix 2** » et ensemble avec le Complément de Prix 1, le « **Complément de Prix** »). Dans le cadre de la mise en œuvre à plusieurs reprises de cet ajustement, il est précisé que le prix révisé par action de la Société s'entend du prix par action de la Société résultant de la dernière opération ayant donné lieu au versement d'un Complément de Prix 2.

Il est précisé également que dans l'hypothèse où le seuil de 95% du capital et des droits de vote de DL Software serait franchi à la suite d'une nouvelle offre publique d'acquisition ou d'une acquisition en numéraire, sur le marché ou hors marché, à un prix supérieur au Prix d'Offre, le Complément de Prix 1 ne sera pas dû, et seul le Complément de Prix 2 sera versé.

Par ailleurs, conformément aux termes du Protocole d'Investissement, dans l'hypothèse où un Complément de Prix serait versé dans les conditions ci-dessus, les Fondateurs se verront attribuer un nombre additionnel de titres en rémunération des actions Phoenix ou DL Invest apportées en nature à DLPV Software.

Les actionnaires minoritaires de DL Software pourront également bénéficier du Complément de Prix dans les conditions et modalités décrites à la section 2.3 de la Note d'Information.

Par ailleurs, conformément aux termes du Protocole d'Investissement, les Fondateurs se sont engagés dans un délai de 45 jours à compter de la clôture de l'Offre et, le cas échéant du retrait obligatoire, à céder ou apporter en nature à DLPV Software le solde de leurs actions Phoenix et de leurs actions DL Invest (étant précisé que le nombre exact d'actions Phoenix ou DL Invest cédées et/ou apportées sera déterminé en fonction du résultat de l'Offre) ; de même, les Managers DLSO se sont engagés à apporter en nature indirectement à DLPV Software et à 2A Software, le solde des actions DL Invest qu'ils détiennent ainsi que des actions de la Société qu'ils détiennent, et qui ne sont pas visées par l'Offre compte tenu de l'engagement de non-apport partiel conclu par les Managers DLSO.

Le Protocole d'Investissement est plus amplement décrit à la section 1.3 de la Note d'Information.

1.2.2. Motifs de l'Offre

L'Offre est l'aboutissement d'un processus compétitif de cession par les Fondateurs, en collaboration avec les Managers DLSO, de leurs participations détenues, indirectement au travers des sociétés Phoenix et DL Invest, dans le capital de la Société.

Ce processus a abouti, à la suite de l'Acquisition Initiale, à la prise de contrôle de la Société par DLPV Software via la société DL Invest, qui, conformément à la réglementation boursière applicable et en application notamment des articles 233-1 2° et 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF, a déposé la présente Offre.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1. Informations générales à propos de l'Initiateur

2.1.1. Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est « *DL Invest* ».

2.1.2. Siège social

Le siège social de DL Invest est situé 50, rue de Monceau, 75008 Paris.

2.1.3. Forme juridique et droit applicable

DL Invest a la forme d'une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4. Constitution et durée

DL Invest a été constituée le 27 juillet 2015 ; elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 812 868 438.

La durée de DL Invest est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.1.5. Objet social

Conformément à l'article 2 de ses statuts, DL Invest a pour objet social, en France et à l'étranger :

- La prise de participation dans toutes sociétés industrielles, commerciales ou civiles, la prise de participation dans des fonds communs de placements à risques ou d'innovation ou encore dans des entreprises dont l'objet constitue un prolongement de ses propres activités ainsi que la gestion de toutes sociétés dont l'objet est la prise de participation ;
- Toutes prestations de services aux entreprises, en particulier dans le domaine du conseil, de la gestion et dans le domaine financier ;
- L'intermédiation et le conseil dans toutes opérations d'acquisition, de cession, de fusion et de rapprochement entre entreprises ;
- Toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières.

2.1.6. Exercice social

L'exercice social de DL Invest a une durée d'un an, qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice de l'Initiateur a commencé le 27 juillet 2015 et s'est clôturé le 31 décembre 2015, soit un premier exercice d'une durée exceptionnelle de 6 mois.

2.1.7. Lieux où les documents sociaux de l'Initiateur peuvent être consultés

Les documents sociaux de l'Initiateur peuvent être consultés au siège social situé 50, rue de Monceau, 75008 – Paris.

2.2. Informations générales relatives au capital social de l'Initiateur

2.2.1. Description de la structure du capital social

A la date du présent document, le capital social de l'Initiateur s'élève à 42.363,04 euros. Il est divisé en 4.236.304 actions ordinaires de 1 centime d'euro de valeur nominale chacune et intégralement libérées.

2.2.2. Forme des actions

Les actions sont toutes sous forme nominative.

2.2.3. Cession et transmission des actions

Les actions de l'Initiateur sont librement négociables, sous réserve (i) des dispositions de l'article 16 des statuts de l'Initiateur prévoyant que le Président doit être obligatoirement associé de l'Initiateur et (ii) de toute disposition extrastatutaire pouvant en restreindre ou en conditionner la libre cessibilité.

La transmission des actions de l'Initiateur s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

Les actions de l'Initiateur peuvent être cédées ou transmises librement.

2.2.4. Droit de vote

Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des associés.

2.2.5. Répartition du capital – actionnaire de contrôle

A la date du présent document, DL Invest est détenue (i) à hauteur de 78,63% par la société Phoenix, (ii) à hauteur de 19,38% par la société DLPV Software, (iii) à hauteur de 1,06% par Monsieur Patrick Lemaire et (iv) à hauteur de 0,93% les Managers DLSO.

Phoenix est détenue, à la date du présent projet de note d'information, (i) à hauteur de 94,12% par DLPV Software et (ii) à hauteur de 5,88% par Monsieur Jean-Noël Drouin, co-fondateur de la Société, et certains membres de sa famille.

DLPV Software est détenue, à la date du présent document, (i) à hauteur de 47,87% en capital et 54,06% des droits de vote par la société de reprise nouvellement constituée 2A Software, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis, 50, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 828 341 917 (« **2A Software** »), laquelle contrôle dès lors DLPV Software, (ii) à hauteur de 33,48% en capital et 37,82% en droits de vote par Monsieur Jean-Noël Drouin et certains membres de sa famille et (iii) à hauteur de 18,65% en capital et 8,12% en droits de vote par Monsieur Patrick Lemaire. 2A Software contrôle DLPV Software au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce.

La société 2A Software est détenue, à la date du présent document, (i) à hauteur de 14,31% par le FPCI 21 Centrale Partners V (« **21 Centrale Partners** ») , (ii) à hauteur de 43,61% par la société 21 CP V Principal Investments (société détenue à 100% par le FPCI 21 Centrale Partners V), (iii) à hauteur de 35,78% par différents fonds gérés par la société de gestion Amundi Private Equity Funds (« **Amundi** »), société anonyme dont le siège social est sis 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 422 333 575 et (iv) à hauteur de 6,30% par différents fonds gérés par la société de gestion Swen Capital Partners (« **Swen** »), société anonyme dont le siège social est sis 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 803 812 593 (ci-après désignés collectivement, les « **Investisseurs Financiers** »). 21 Centrale Partners contrôle la société 2A Software au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce.

Il est par ailleurs précisé que conformément aux dispositions du Protocole d'Investissement décrit à la section 1.3 de la Note d'Information, les Fondateurs et les Managers DLSO se sont engagés dans un délai de 45 jours à compter de la clôture de l'Offre et, le cas échéant, du retrait obligatoire, à céder et/ou à apporter en nature à DLPV Software le solde de leurs participations dans l'Initiateur et/ou de la société Phoenix.

Par conséquent à l'issue de ces opérations d'apport et de cession, DLPV Software détiendra directement et indirectement via la société Phoenix, 100% des actions de l'Initiateur.

2.2.6. Autres titres donnant accès au capital

L'Initiateur n'a pas émis d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à son capital social et n'a pas non plus émis d'actions bénéficiant de droit de vote double. L'Initiateur n'est pas une société cotée et, en tant que société par actions simplifiée, n'est pas autorisé à procéder à des offres au public de titres financiers.

2.2.7. Pacte d'associés

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires au niveau de l'Initiateur.

2.2.8. Dividendes

L'Initiateur n'a distribué aucun dividende depuis sa constitution.

2.3. Informations générales concernant la direction de DL Invest

2.3.1. Président

DL Invest est dirigée, gérée et administrée par un Président, personne physique ou morale, ayant la qualité d'associé, pouvant être assisté dans ses fonctions par un ou des Directeurs Généraux.

Le Président dirige DL Invest, qu'il représente à l'égard des tiers. Dans les rapports avec les tiers, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de DL Invest dans les limites de son objet social.

Le Président peut déléguer à toute personne de son choix certains de ses pouvoirs pour l'exercice de fonctions spécifiques ou l'accomplissement de certains actes.

La société Phoenix, représentée par son représentant légal Jean-Noël Drouin, a été nommée en qualité de Président de DL Invest aux termes des statuts constitutifs en date du 27 juillet 2015 pour une durée de 5 ans, renouvelable.

Le Président est révocable à tout moment et sans motif par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires et prise à la majorité des deux tiers des voix. En outre, le Président est révocable par le Tribunal de commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé.

2.3.2. Directeurs Généraux

Conformément à l'article 17 des statuts de l'Initiateur, un ou plusieurs Directeurs Généraux, personne(s) physique(s) ou personne(s) morale(s), ayant la qualité ou non d'associé, peuvent être désignés par l'Assemblée générale aux fins d'assister le Président.

Les pouvoirs du ou des Directeurs Généraux sont définis dans leurs décisions de nomination.

La durée des fonctions du ou des Directeurs Généraux est fixée dans la décision de nomination sans que cette dernière ne puisse excéder celle des fonctions du Président.

Le ou les Directeurs Généraux peuvent être révoqués exclusivement pour juste motif, par décision de la collectivité des associés de DL Invest statuant aux conditions des assemblées générales extraordinaires, le ou les Directeurs Généraux concernés conservant leur droit de vote.

A la date des présentes, aucun Directeur Général n'a été nommé.

2.3.3. Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

MBV & Associés, représentée par Etienne de BRYAS

26 rue Cambacérès 75008 PARIS

Date du premier mandat: statuts constitutifs du 27 juillet 2015

Expiration du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2020.

Grant Thornton, représentée par Natascha VIGNAUX

100 rue de Courcelles 75017 PARIS

Date du premier mandat: Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2016

Expiration du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice le 31 décembre 2020.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Paul Evariste VAILLANT

69 avenue de Ségur 75007 PARIS

Date du premier mandat: statuts constitutifs du 27 juillet 2015

Expiration du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2020

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC représentée par Pascal LECLERC

3 rue Léon Jost 75017 PARIS

Date du premier mandat: Assemblée générale ordinaire 2 juin 2016

Expiration du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2020

2.4. Description des activités de l'Initiateur

2.4.1. Activités

L'Initiateur a été constitué le 27 juillet 2015 à la seule fin de recevoir (i) les apports de la Société Phoenix correspondant à 2.557.941 actions et 154.500 bons de souscription d'actions de la Société ainsi que (ii) les apports de Monsieur Patrick Lemaire correspondant à 573.978 actions de la Société.

DL Invest est une pure société holding et n'a pas à ce titre d'activité autre que la gestion de sa participation dans la société DL Software.

2.4.2. Employés

A la date du présent document, DL Invest n'emploie aucun salarié.

2.4.3. Evénements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autres que ceux mentionnés dans le présent document et la Note d'Information, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

3. INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES A L'INITIATEUR

3.1. Bilan – Situation Financière – Résultats

Les principales informations financières extraites des comptes sociaux de l'Initiateur pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 figurent ci-après :

Bilan simplifié

ACTIF (en euros)	31/12/16	31/12/15
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations financières	17 248 001	11 448 685
- Dont autres participations	17 248 001	11 448 685
Actif Immobilisé	17 248 001	11 448 685
Stocks et en-cours	-	-
Créances	-	84
Disponibilités et divers	174 376	61.692
Actif Circulant	174 376	61 776
TOTAL ACTIF	17 422 378	11 510 460
PASSIF (en euros)		
Capital social ou individuel	42 363	42 363
Prime d'émission, de fusion, d'apport,...	7 602 108	7 602 108
Réserve légale	388	-
Autres réserves	7 369	-
Résultat de l'exercice	746 126	7 757
Capitaux Propres	8 398 354	7 652 228
Dettes financières	9 008 754	3 848 112
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes diverses	15 270	10 120
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes	9 024 024	3 858 232
TOTAL PASSIF	17 422 378	11 510 460

Compte de résultat simplifié

<i>(En euros)</i>	31/12/16	31/12/15
Produits d'exploitation	-	-
Charges externes	(45 439)	(34 649)
Impôts, taxes et versements assimilés	(75)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	(45 514)	(34 649)
Produits financiers	853 497	57 600
Charges financières	(61 857)	(15 194)
RESULTAT FINANCIER	791 640	42 406
Impôts sur les bénéfices	-	-
BENEFICE (PERTE)	746 126	7 757

3.2. Activité depuis l'immatriculation

DL Invest a été constituée le 27 juillet 2015 avec un capital de 800 euros.

Depuis cette date, les évènements suivants sont intervenus :

- le 20 octobre 2015, une augmentation de capital d'un montant total de 488.160 euros, prime d'émission incluse, a été réalisée en rémunération de l'apport de 28.490 actions et de 154.500 bons de souscription d'actions de la Société ;
- le 28 octobre 2015, une augmentation de capital en numéraire d'un montant total de 233.736,36 euros, prime d'émission incluse, a été réalisée ;
- le 30 octobre 2015, une augmentation de capital d'un montant total de 27.404.451 euros, prime d'émission incluse, a été réalisée en rémunération de l'apport de 3.074.939 actions de la Société.

L'Initiateur a par ailleurs procédé à plusieurs acquisitions d'actions DL Software entre juillet 2015 et juillet 2016. Un tableau récapitulatif de l'ensemble de ces transactions figure sur le site internet de la Société, dans la rubrique « informations règlementées » : (<https://www.dlsoftware.fr/actionnaires-et-investisseurs/information-reglementee>).

3.3. Financement de l'Offre

3.3.1. Frais liés à l'Offre

Le montant global des frais engagés par DLPV Software et l'Initiateur dans le cadre de l'Offre (incluant en particulier les honoraires et autres frais de conseils externes financiers, juridiques, et comptables et de tous autres experts et consultants ainsi que les frais de communication), en ce compris les frais liés à l'acquisition indirecte du contrôle de la Société, est estimé à environ 4,5 millions d'euros (hors taxes). Ils seront pris en charge par DLPV Software.

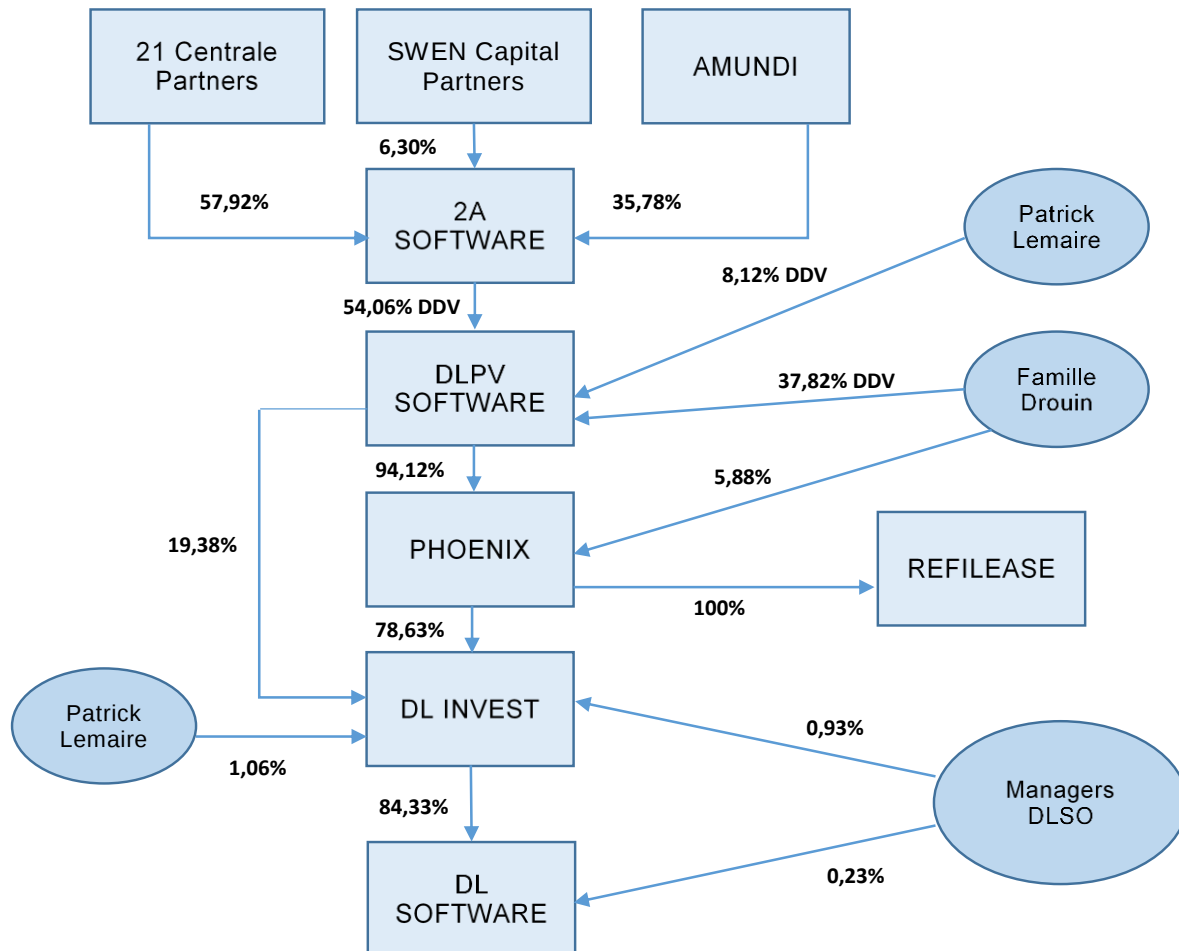
3.3.2. Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où (i) la totalité des actions visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre et (ii) où la totalité des actions acquises par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre seraient apportées dans le cadre de la procédure de semi-centralisation, le montant total de la contrepartie en numéraire devant être payée par l'Initiateur aux actionnaires ayant apporté leurs actions à l'Offre (hors frais et commissions liés à l'opération), s'élèverait au total à environ 17 millions d'euros (en incluant le versement du Complément de Prix 1, de un (1) euro par action).

Le coût total de l'Offre (en ce compris le Complément de Prix 1 pour les actionnaires de la Société) est financé via la mise à disposition d'une avance en compte courant de DLPV Software à l'Initiateur d'un montant de 17 millions d'euros, rémunérée au taux fixe de 7% l'an et venant à échéance le 18 mai 2025.

4. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE DE L'INITIATEUR

L'organigramme du groupe de l'Initiateur à la date du présent document figure ci-après :



5. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 21 juin 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations concernant DL Invest requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par DL Invest, et visant les actions de la société DL Software. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. ».

Paris, le 21 juin 2017

DL Invest